

22960

CONSULTATION INTERNATIONALE SUR L'EAU POTABLE  
ET L'ASSAINISSEMENT

Interlaken, Suisse - du 13 au 16 octobre 1987



Organisation Mondiale  
de la Santé



Direction de la Coopération  
au Développement et de  
l'Aide humanitaire

- Suisse -

## INTRODUCTION

Ce rapport présente les conclusions de la consultation internationale sur l'eau potable et l'assainissement, qui s'est tenue à Interlaken (Suisse) du 13 au 16 octobre 1987. Parrainée conjointement par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DDA) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), cette consultation réunit 56 délégués représentant quelque 30 organismes de financement extérieurs (une liste complète des participants est jointe en annexe).

Cette consultation était la troisième et la plus importante d'une série de consultations internationales entre les organismes de soutien actifs dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Elle faisait suite aux réunions de Koenigswinter (République fédérale d'Allemagne) et de Paris (France), organisées respectivement en octobre 1984 et mai 1985. Trois consultations régionales furent également mises sur pied : la consultation régionale pour l'Asie qui s'est tenue à Manille (Philippines) en octobre 1985; la consultation régionale pour l'Afrique qui s'est déroulée à Abidjan (Côte d'Ivoire) en novembre 1985; et enfin, la consultation pour les Amériques organisée à Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique) en avril 1986. La consultation d'Interlaken élargit davantage le cercle de la coopération internationale, accueillant pour la première fois un représentant du Fonds arabe pour le Développement économique (Koweït) qui put introduire dans les débats une dimension capitale qui est celle du monde arabe, à partir d'expériences acquises en Afrique et en Asie. Par ailleurs, pour la première fois, la réunion fut honorée de la participation d'organisations non gouvernementales, Helvetas et Aguasan, dont les travaux avec les communautés rurales éclairèrent d'un jour nouveau la consultation.

La consultation d'Interlaken avait pour objectif clef de promouvoir les stratégies de coordination et les activités de mobilisation des ressources jusqu'à la fin de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, et au-delà. Deux documents, l'un élaboré par la Banque Mondiale et intitulé *Vers un développement équitable et soutenu : proposition de stratégie*, et l'autre rédigé conjointement par la DDA et l'Agence allemande pour la Coopération technique (GTZ) intitulé *Au-delà de la Décennie* apportèrent des éléments de discussion. Les participants furent invités à traduire les *concepts mondiaux pour le secteur*, approuvés lors des précédentes consultations, dans des actions concertées destinées à stimuler le développement ininterrompu du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

Les conclusions de la réunion, réparties en trois volets et présentées dans ce rapport, furent unanimement approuvées par les organismes participants et considérées comme une base solide en vue de la mise en oeuvre des stratégies futures pour le secteur et en vue des discussions bilatérales avec les partenaires gouvernementaux dans les pays en développement.

## SOMMAIRE

	Page
1. APERCU DES RECOMMANDATIONS	4
2. CADRE D'UNE COOPERATION MONDIALE AU-DELA DE LA DECENNIE	7
3. PROGRAMME D'ACTION D'INTERLAKEN	10
A. Actions d'application immédiate	11
A1. Actions au niveau politique	
A2. Actions afférentes aux projets/ programmes	
B. Actions nécessitant un complément d'étude	17
4. DEVELOPPEMENT DES CONCEPTS MONDIAUX POUR LE SECTEUR	18
- Développement des ressources humaines et institutionnelles	
- Recouvrement des coûts	
- Développement équilibré	
- Exploitation, entretien et remise en état	
- Participation communautaire et éducation en matière d'hygiène	
- Coordination et coopération	
5. ANNEXES	
Annexe 1 - Liste des participants	49
Annexe 2 - Bibliographie de référence	57

## 1. APERCU DES RECOMMANDATIONS

Les conclusions de la consultation d'Interlaken se répartissent en trois volets :

### (i) Cadre d'une coopération mondiale au-delà de la Décennie

Les participants à la réunion proposèrent que soit créé, avant la fin de l'année 1988, un Conseil de Coopération destiné à coordonner l'accélération et l'extension des activités du secteur jusqu'en l'an 2000. Les organismes de financement multilatéraux et bilatéraux seraient largement représentés au sein de ce Conseil. Des institutions des Nations Unies ainsi que des ONG engagées dans des activités afférentes à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) y trouveraient également leur place. Et des mesures seraient prises afin d'associer des représentants des pays en développement aux activités du Conseil. Les fonctions de l'OMS en tant que secrétariat du comité directeur de la DIEPA seraient étendues en vue de répondre aux besoins du Conseil.

L'actuel programme PNUD/Banque Mondiale servant de référence, les activités du Conseil seraient étendues au-delà de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation en matière d'hygiène pour englober d'autres domaines touchant à l'environnement, tels que le recyclage des eaux usées, la gestion des déchets solides, le drainage, et la gestion des déchets dangereux. Ce type d'action aurait pour but d'aider les pays en développement à formuler pour le secteur des stratégies qui tireraient les leçons du passé et profiteraient des résultats de la recherche et des travaux de développement en les intégrant dans des projets à grande échelle.

Le PNUD et d'autres organismes de soutien extérieurs sont instamment priés d'apporter un financement de base au programme du Conseil. L'élaboration des propositions relatives aux objectifs, au plan de travail, au cadre organisationnel et aux exigences de financement sera confiée au programme PNUD/Banque Mondiale qui agira en consultation avec l'OMS. Ces propositions seront soumises à l'avis de tous les organismes de soutien extérieurs actifs dans le secteur avant mars 1988.

(ii) Programme d'action à l'intention des organismes participants

Au cours de la réunion, les participants déterminèrent une série d'actions spécifiques susceptibles d'être mises en oeuvre par les organismes de soutien extérieurs afin de garantir que les concepts et les stratégies, jugés essentiels au succès de l'entreprise, sont effectivement appliqués dans les programmes des pays en développement pendant la durée de la DIEPA et au-delà. Deux types d'actions furent définis : les actions d'application immédiate, d'une part, et les actions qui doivent faire l'objet d'études ou de démonstrations ultérieures. Dans la première catégorie, une distinction fut établie entre les actions nécessaires au niveau politique, destinées à adapter les stratégies ou à en améliorer l'exécution, et les actions à mener au niveau des pays afin d'assurer un meilleur suivi des stratégies adoptées.

Les organismes présents à la consultation furent instamment priés d'appliquer immédiatement le programme d'action proposé et de rendre compte des mesures prises et des progrès accomplis lors d'une réunion de secteur du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, que les participants espéraient pouvoir organiser d'ici la fin de l'année 1988, après en avoir discuté avec le secrétariat de l'OCDE (CAD).

(iii) Développement des concepts mondiaux pour le secteur

Au cours des discussions en séances plénières et en groupes de travail, les participants passèrent en revue les problèmes et les actions recommandées, qui sont présentées dans la publication de l'OMS/GTZ "Concepts mondiaux pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement". La volonté d'extension des concepts mondiaux pour le secteur fut formulée dans le cadre de six rubriques :

- . Développement des ressources humaines et institutionnelles
- . Recouvrement des coûts
- . Développement équilibré
- . Exploitation, entretien et remise en état
- . Participation communautaire et éducation en matière d'hygiène
- . Coordination et coopération

Les organismes de soutien extérieurs furent vivement encouragés à utiliser, dans leurs politiques internes et discussions avec leurs partenaires des pays en développement, les concepts mondiaux pour le secteur, tels qu'ils furent développés à l'issue de la consultation, comme fondement des plans et programmes du secteur.

## 2. CADRE D'UNE COOPERATION MONDIALE AU-DELA DE LA DECENNIE

Les participants à la réunion soulignèrent que, même si la DIEPA n'a pas atteint tous les objectifs fixés, des résultats remarquables ont pu être obtenus. La collaboration entre les organismes de soutien extérieurs et avec les partenaires dans les pays en développement a permis d'accroître considérablement l'importance prioritaire accordée au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les stratégies des pays et des organismes de soutien extérieurs afin de servir les besoins des communautés à faibles revenus. La DIEPA a suscité la reconnaissance à l'échelon mondial des technologies peu onéreuses et a affirmé l'importance de la participation des communautés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets. Elle a également servi de catalyseur dans la création de ressources substantielles pour le secteur telles que le soutien, conforme aux objectifs de la Décennie, du programme PNUD/Banque Mondiale et du programme de l'OMS.

Alors que nous approchons de la fin de la Décennie, il apparaît clairement qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il convient maintenant d'appliquer à plus grande échelle l'expérience acquise au cours de la Décennie. En outre, l'éventail des activités, qui englobe désormais la participation communautaire et l'éducation en matière d'hygiène, devrait être élargi davantage afin d'inclure des préoccupations telles que la protection de l'environnement.

On a assisté à une prise de conscience de l'importance que revêt la collaboration entre les organismes de soutien extérieurs pour pouvoir atteindre les populations qui ne sont pas encore desservies et pour réaliser les objectifs de "la Santé pour Tous" d'ici la fin du siècle. On est arrivé à la conclusion qu'un cadre de collaboration devrait être établi afin de soutenir des efforts accrus destinés à accélérer et étendre les activités d'ici l'an 2000. Ce cadre ne devrait pas être fondé sur une nouvelle institution, mais sur un mécanisme issu du renforcement du rôle de collaboration des institutions existantes. Il devrait être construit autour d'un Conseil de Coopération au sein duquel les organismes bilatéraux et multilatéraux seraient fortement représentés. Ce Conseil devrait également ouvrir ses portes à d'autres participants engagés dans les activités de la Décennie, telles les institutions des Nations Unies et les ONG. Il conviendrait aussi d'envisager les moyens d'associer les pays en développement au processus de consultation, et de les faire participer aux activités du Conseil. Le rôle actuel du

secrétariat de l'OMS par rapport au comité directeur de la DIEPA devrait être modifié et adapté aux besoins du Conseil. Le PNUD et d'autres organismes de soutien extérieurs devraient s'engager à fournir un budget central qui permettra d'assurer la stabilité du programme du Conseil.

Le programme du Conseil devrait porter sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'éducation en matière d'hygiène ainsi que sur des aspects plus larges de la protection de l'environnement, tels le recyclage des eaux usées, la gestion des déchets solides, le drainage, et la gestion des déchets dangereux. Ce programme devrait également être élaboré de façon à répondre aux besoins régionaux spécifiques, tels que ceux des zones arides des Etats arabes et d'Afrique sub-saharienne. En l'occurrence, il pourrait s'avérer nécessaire d'étendre les activités pour y intégrer des projets de démonstration relatifs à l'utilisation polyvalente des ressources hydriques.

Les activités du Conseil devraient reposer sur le programme existant PNUD/Banque Mondiale auquel s'associeraient d'autres organismes collaborateurs tels que l'OMS et l'UNICEF afin de satisfaire les besoins de planification du développement du secteur. Le programme PNUD/Banque Mondiale devrait répondre aux priorités et aux exigences des pays et des organismes de soutien extérieurs. Il devrait aussi oeuvrer dans le domaine plus vaste des stratégies et des politiques du secteur pour appuyer l'exécution de programmes à grande échelle.

Même si la recherche et le développement doivent faire partie intégrante des travaux du Conseil, on s'attachera à tirer parti des expériences acquises et des leçons du passé en les incorporant dans des projets à grande échelle. Au départ, des régions et des pays particuliers seront identifiés sur la base de critères de besoins et d'effets bénéfiques potentiels. Le groupe initial de pays sera élargi au fur et à mesure que le programme se poursuivra dans les années 1990.

*Tout en adhérant aux concepts et recommandations précités, certains représentants des organismes de soutien extérieurs soulignèrent que leur engagement en la matière devrait faire l'objet d'analyses et de discussions ultérieures. Les propositions de financement, par exemple, devraient être spécifiques à chaque pays (ou, dans certains cas, à chaque région) car la majeure partie de l'aide des organismes de soutien extérieurs est étroitement liée aux besoins et priorités exprimés par les divers pays. En conséquence, les demandes de financement ne peuvent être de nature générale, mais doivent être circonstanciées afin de répondre à des objectifs de développement spécifiques bien*

*définis.*

Immédiatement après la consultation d'Interlaken, le programme PNUD/Banque Mondiale élaborera un document descriptif basé sur son propre document de stratégie, "Au-delà de la Décennie", présenté à la réunion, et sur les conclusions de celle-ci. Ce document donnera un aperçu des objectifs, du plan de travail et du cadre organisationnel du Conseil de Coopération et comportera une estimation de ses besoins de financement. L'OMS apportera sa collaboration à la préparation de ce document. Celui-ci sera présenté officieusement à tous les organismes de soutien extérieurs actifs dans le secteur, qui le commenteront et l'élaboreront en collaboration avec les pays en développement. Ces présentations informelles s'achèveront en mars 1988, donnant lieu à la rédaction définitive du document ainsi qu'à la préparation d'un plan de travail détaillé et à la formulation de propositions de financement pour l'ensemble du programme de collaboration.

L'objectif poursuivi sera d'instituer le Conseil de Coopération au plus tard pour la fin de l'année 1988.

### 3. PROGRAMME D'ACTION D'INTERLAKEN

Après avoir passé en revue les *concepts mondiaux pour le secteur* et les obstacles entravant une mise en oeuvre plus rapide des stratégies convenues pour celui-ci, les participants à la consultation élaborèrent et approuvèrent le programme d'action d'Interlaken. Les actions décidées sont en fait des initiatives que les organismes participants doivent mettre en oeuvre pour garantir l'homogénéité des approches de planification du secteur, et pour aider les pays en développement à adopter, pour le secteur, des politiques et des programmes conformes aux concepts approuvés.

Ces actions complètent celles qui ont déjà été intégrées aux concepts mondiaux pour le secteur. Elles ont été réparties en actions d'application immédiate et en actions nécessitant une étude ou démonstration ultérieure. Parmi les actions d'application immédiate, une distinction a été établie entre les actions supposant des modifications de politique au sein de l'organisme, d'une part, et celles qui affectent l'approche de projets ou programmes spécifiques, d'autre part.

**A. ACTIONS D'APPLICATION IMMEDIATE****A.1. Actions au niveau politique**

- POL.1** Etendre les travaux de préparation et de documentation des projets en vue de garantir, avant toute allocation de prêts/dons, l'adoption des dispositions adéquates en matière d'approches clefs du secteur.

Les participants à la consultation ont identifié quatre composantes clefs jugées essentielles à la documentation des projets :

- (i) Dispositions relatives à l'entretien à long terme, y compris la disponibilité et la fourniture de pièces détachées.
- (ii) Evaluation de structures tarifaires et de procédures de recouvrement des coûts appropriées.
- (iii) Rôle et méthodologie de la participation des communautés aux projets et de l'éducation en matière d'hygiène, les femmes se voyant accorder une place de choix dans ce processus. Spécification des objectifs humains parmi lesquels les changements de comportement.
- (iv) Dispositions relatives à l'échange d'informations techniques en vue d'assurer une conception et un encadrement adéquats des projets, et de fournir des données pour les projets futurs.

- POL.2** Assortir de conditions l'allocation de prêts/dons et faire dépendre la poursuite de l'aide de la mise en oeuvre des approches clefs du secteur.

Les organismes devront également prévoir un contrôle périodique du mode d'application des quatre composantes énumérées en POL.1. Ils doivent par ailleurs être prêts à imposer les conditions en cas de mise en oeuvre inadéquate.

- POL.3** Faire du renforcement des institutions à tous les niveaux, y compris au niveau villageois, un préalable à l'exécution des projets.

Les organismes doivent développer les projets et apporter une assistance technique et un soutien financier en vue d'un renforcement des institutions couvrant une gamme d'activités vitales, y compris la gestion financière et la politique d'emploi. Les investissements dans des services nouveaux devraient être suspendus jusqu'à ce que le renforcement des institutions soit engagé.

- POL.4** Identifier, dans les stratégies pour le secteur, les avantages économiques que la normalisation et la fabrication locale d'équipements comportent pour les pays en développement, et lier cet aspect aux politiques de l'organisme en matière d'aide conditionnelle.

Lorsque le principe de l'aide conditionnelle est appliqué, les organismes sont instamment priés de s'assurer que les fournisseurs potentiels de l'équipement et des matériaux ainsi que les prestataires de services sont pleinement conscients de l'importance vitale que revêt la gestion communautaire des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

- POL.5** Former le personnel des organismes de soutien extérieurs, les partenaires des pays en développement, et les consultants tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, au choix des technologies appropriées et aux concepts mondiaux pour le secteur.

Les effectifs des organismes de soutien extérieurs et des organismes chargés de la réalisation des projets dans les pays en développement devraient non seulement être dotés de compétences techniques et économiques traditionnelles, mais également être à même de tenir compte de la dimension socio-culturelle des projets. Cette aptitude est, en effet, particulièrement nécessaire au stade de l'élaboration d'un projet - dans le cadre des missions de formulation d'un projet, par exemple.

- POL.6 Veiller à ce que les organismes de soutien extérieurs mettent en place un mécanisme d'échange d'informations concernant les activités et matériaux de développement des ressources humaines (DRH) ainsi qu'aux matériaux et combinent leurs efforts afin d'éviter qu'ils ne se chevauchent.

Les participants à la consultation ont établi que les organismes suivants seraient susceptibles de tirer parti d'un échange d'informations sur le DRH : la Banque Mondiale, le CIR, le CRDI, la DDA, le NORAD, l'OMS, le PNUD, l'UNICEF, le WASH et nombre d'autres organismes bilatéraux. L'OMS est disposée à prendre l'initiative de ces échanges d'informations. L'objectif poursuivi est d'engager ces activités avant la fin de l'année 1988.

- POL.7 Garantir la collaboration du WASH et de l'OMS en vue de l'élaboration de directives visant à renforcer la capacité de formation dans les pays d'accueil, directives qui seront utilisées par les organismes de soutien extérieurs lors de la mise au point des projets.

- POL.8 S'assurer que le programme PNUD/Banque Mondiale recueille les informations auprès des organismes collaborateurs appropriés et prépare, d'une part, un cadre destiné aux études de cas et, d'autre part, la mise en place du "transfert des modèles d'application" (TMA) sur les thèmes énumérés à la section B. Identifier les organismes de soutien extérieurs susceptibles d'appuyer cette action.

Les travaux actuels de l'OMS et de l'Office suédois international pour l'Aide au Développement (SIDA) sur les études de cas relatives au développement des ressources humaines fourniront des éléments pour les TMA.

- POL.9 Veiller à ce que l'OMS identifie des organismes de soutien extérieurs susceptibles d'appuyer les études relatives à l'éducation en matière d'hygiène, à la participation communautaire et à la formation, présentées à la section B.

POL.10 S'assurer que l'OMS, assistée par les organismes de soutien extérieurs collaborant avec elle, continue à développer le SISEP (système d'information sur le soutien extérieur aux pays) et contacte les organismes de soutien extérieurs intéressés afin de leur prodiguer des conseils en matière de procédures d'apport des données. Veiller à ce que les organismes de soutien extérieurs mettent en place un groupe consultatif destiné à aider le secrétariat de coordination du SISEP à développer davantage cette méthode.

*Les quatre actions présentées ci-après sont soumises aux décisions des organismes de soutien extérieurs en matière de politique à suivre, bien que les actions elles-mêmes doivent être exécutées dans les pays d'accueil.*

POL.11 Inviter l'OMS, soutenue par les organismes bilatéraux, à continuer d'organiser les réunions consultatives de la Décennie au niveau national. Celles-ci visent à déterminer les stratégies pour le secteur et à mettre sur pied des projets et des programmes aptes à recueillir l'appui des donateurs.

Ces réunions, ainsi que les réunions de suivi qui se déroulent entre chaque organisme de soutien extérieurs et les partenaires gouvernementaux, devraient promouvoir le développement du secteur à l'échelon national sur la base des *concepts mondiaux pour le secteur*. Les programmes devraient prévoir une révision régulière de leur application et offrir la possibilité de corriger d'éventuels déséquilibres entre les diverses composantes de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation en matière d'hygiène.

POL.12 Inciter les organismes multilatéraux, aidés dans cette tâche par les organismes bilatéraux, à encourager et soutenir, d'une part, l'organisation de réunions interministérielles destinées à identifier les obstacles entravant une évolution plus rapide du processus et, d'autre part, l'élaboration de plans d'action visant à éliminer ces obstacles.

POL.13 Parrainer des séminaires et des ateliers traitant essentiellement des implications économiques de projets autosuffisants, et des moyens d'atteindre cet objectif d'autosuffisance.

POL.14 S'assurer que le PNUD renforce le rôle de son représentant résident pour en faire la clef de voûte des activités de la DIEPA.

Les représentants résidents doivent être vivement encouragés à engager les organismes de soutien extérieurs et les fonctionnaires des pays d'accueil à participer régulièrement à des réunions et des consultations sur les activités du programme.

*A.2. ACTIONS AFFERENTES AUX PROJETS/PROGRAMMES*

PRO.1 Soutenir l'exécution des projets prioritaires présentés par les autorités nationales lors des réunions consultatives sur la Décennie, et mis au point en collaboration avec les autorités nationales de planification.

PRO.2 Recourir autant que possible aux ressources communautaires et privées disponibles dans le cadre de la préparation, de l'exécution et de la gestion des projets.

Pour rendre la gestion communautaire d'un projet efficace, les actions suivantes sont préconisées :

- . Accorder suffisamment de temps dans le cycle du projet pour permettre une préparation adéquate des activités de participation communautaire.
- . Offrir un appui aux divers groupes formant la communauté, et plus particulièrement aux femmes; encourager la participation du programme PNUD/PROWESS (Promotion du Rôle de la Femme dans les Services d'Approvisionnement en eau et d'Assainissement de l'environnement) aux activités des projets; et enfin, fournir les ressources nécessaires à cet engagement.
- . Sélectionner les technologies en fonction des capacités d'entretien des usagers dans les zones rurales ou en fonction des services publics dans les zones urbaines, tout en offrant la possibilité de renforcer ces capacités dans le cadre des projets.

- . Favoriser l'autonomie des services publics urbains, l'autonomie financière étant une condition minimale, et inclure des mesures destinées à permettre aux services publics de conserver les recettes pour les affecter au développement du secteur.
  - . Encourager les institutions financières privées et l'instance chargée de la préparation du projet PNUD/Société financière internationale (UNDP/International Finance Corporation) à soutenir les initiatives locales, et déterminer les possibilités de participation du secteur privé à la gestion de l'approvisionnement en eau des zones urbaines. Inciter les gouvernements à appuyer la gestion communautaire des installations en milieu rural.
- PRO.3 Obtenir la participation des ONG aux activités des projets au niveau communautaire, y compris aux activités de formation et d'éducation en matière d'hygiène.
- PRO.4 Etudier les possibilités d'économie d'eau, de recyclage des eaux usées et de remise en état des installations en vue de remettre à plus tard de nouveaux investissements.
- PRO.5 Promouvoir et appuyer la création de fonds de roulement afin de stimuler le développement soutenu des projets.

Les participants à la consultation soulignèrent plus particulièrement le potentiel des fonds de roulement en tant que mécanisme de financement de l'assainissement sur le terrain dans les zones rurales et urbaines périphériques. Ils insistèrent sur les possibilités de recouvrement du coût des égouts urbains par le prélèvement de redevances sur la consommation d'eau.

## B. ACTIONS NECESSITANT UN COMPLEMENT D'ETUDE

ETU.1 Le programme PNUD/Banque Mondiale, en collaboration avec l'OMS et avec l'appui des organismes de soutien extérieurs, recueille de la documentation relative à des projets réussis susceptibles d'être reproduits dans d'autres pays, et prépare le "transfert des modèles d'application" (TMA).

L'analyse des études de cas fournies par les organismes de soutien extérieurs participant aux activités permettra d'établir des lignes de conduite et fournira des matériaux de formation. Il est prévu de mettre au point des modèles séparés qui couvriront :

- (i) Le renforcement des institutions, y compris les initiatives de décentralisation et l'amélioration des compétences au niveau du district, tel qu'il est mis en oeuvre dans les programmes de soins de santé primaires. Les organismes dont la collaboration est assurée sont : l'ACDI, la GTZ, l'OMS et le WASH. La Banque Mondiale et l'OMS seront chargées de fournir la documentation connexe.
- (ii) Les mécanismes de recouvrement des coûts, parmi lesquels les méthodes permettant de réunir des fonds ruraux. L'OMS dispose d'études de cas et de modèles de recouvrement des coûts susceptibles de servir de base à ce TMA.
- (iii) Les systèmes d'entretien gérés par les communautés dans les zones rurales et les périphéries urbaines.
- (iv) Le rôle des entreprises privées et des ONG dans la fourniture et l'entretien des infrastructures et dans la prestation des services.
- (v) La participation communautaire et l'éducation en matière d'hygiène.

L'objectif final sera d'élaborer un "menu" de stratégies fructueuses en vue de la conception de projets de démonstration dans les pays sélectionnés.

ETU.2 La diffusion des résultats des études de TMA et la mise en oeuvre de projets de démonstration dans les pays sélectionnés.

ETU.3 L'OMS, bénéficiant de la collaboration des programmes PROWESS et WASH ainsi que de l'appui des organismes de soutien extérieurs, réunit et évalue les matériaux de formation et les méthodologies destinées à des groupes spécifiques d'utilisateurs, tels les femmes, les artisans, les cadres de vulgarisation et les techniciens opérant dans les communautés.

Cette activité vise à formuler des recommandations et des directives qu'utiliseront les organismes de soutien extérieurs et les pays en développement lors de la planification et de la réalisation de programmes de DHR au niveau communautaire.

ETU.4 L'évaluation du coût et de l'impact de la participation communautaire et de l'éducation en matière d'hygiène sur les projets sélectionnés, et le choix d'un organisme de coordination chargé de rassembler et de diffuser les résultats.

ETU.5 L'OMS, aidée par les organismes de soutien extérieurs et recourant aux études de cas, met au point des indicateurs de performance standards pour les activités d'entretien et établit des critères/directives qui seront appliqués à la remise en état.

Le projet à double finalité, financé par l'OMS, l'Office suédois international pour l'Aide au Développement (SIDA) et l'USAID, associe la formation du personnel et le développement institutionnel, et se propose de fournir un matériel de référence cohérent.

ETU.6 L'OMS tente d'obtenir l'appui d'organismes de soutien extérieurs en vue de la mise en oeuvre d'une étude de faisabilité relative à l'extension du SISEP.

#### 4. DEVELOPPEMENT DES CONCEPTS MONDIAUX

Lors de la consultation, la publication de l'OMS/GTZ *Concepts mondiaux pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement* fut adoptée comme instrument destiné à orienter les stratégies pour le secteur des organismes de soutien extérieurs et des partenaires dans les pays en développement. Les discussions en groupes de travail et en séances plénières aboutirent à l'amplification des six concepts énumérés. Le résumé figurant ci-après présente les points abordés dans le cadre de la consultation et, en parallèle, l'extrait correspondant tiré de la brochure de l'OMS/GTZ. Ce résumé est réparti en six rubriques :

- . Développement des institutions et des ressources humaines
- . Recouvrement des coûts
- . Développement équilibré
- . Exploitation, entretien et remise en état
- . Participation communautaire et éducation en matière d'hygiène
- . Coordination et coopération

## CONCEPT No 1 : CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

### Problème

*Les institutions responsables du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les pays en développement sont souvent peu efficaces et disposent de peu de moyens financiers.*

### Mesures à prendre

#### 1. Structures institutionnelles

La stratégie de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement suppose que l'on accorde la prépondérance aux populations mal desservies, notamment en milieu rural et dans les zones urbaines périphériques. Dans cette optique, il est nécessaire d'adapter les structures institutionnelles et les modes d'exploitation. Dans bien des pays, la décentralisation et/ou la privatisation des responsabilités concernant les activités du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ainsi qu'une participation importante des communautés à tous les stades du projet constitueront un changement notable.

Par conséquent, les organismes de soutien extérieurs devraient substantiellement accroître les ressources consacrées aux apports "non matériels", tels que réformes des institutions, gestion et formation des personnels, campagnes de sensibilisation et éducation en matière d'hygiène. Il conviendrait d'appliquer des modèles appropriés de programmes de secteur intégrés au niveau du district avec les ministères responsables de la coordination du développement rural (ministère du développement communautaire ou rural, par exemple), les ministères existants ou renforcés chargés du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement fournissant l'apport technique.

#### 2. Coopération technique

Le renforcement, au sein des institutions, des capacités de préparation des projets et de planification de la gestion du secteur est nécessairement un processus à long terme. Il exige des stratégies de développement uniformisées au niveau des organismes de soutien extérieurs, ainsi qu'une exécution des tâches fiable et ininterrompue de la part du personnel gestionnaire et technique des institutions. Il est donc

essentiel que les organismes de soutien extérieurs fournissent aux institutions nationales un appui au développement des ressources humaines, y compris la formation des gestionnaires, par le biais d'une coopération financière et technique. Les organismes de soutien extérieurs devraient non seulement mener leurs propres programmes d'appui, mais aussi encourager les activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD).

### *3. Technologie appropriée : recherche et application*

Il a été démontré que la participation des communautés bénéficiaires était indispensable pour que les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement soient viables et reproductibles. L'adoption de technologies appropriées et socialement acceptables permet de réaliser des économies sur les investissements et de réduire les frais d'exploitation et d'entretien, ce qui facilite la participation directe des communautés à toutes les activités d'un projet. Les organismes de soutien extérieurs sont instamment priés d'élargir leurs programmes de recherche et de développement (ainsi que d'application) dans ce sens et de contribuer, dans la mesure du possible, à la promotion de la fabrication locale d'équipements de distribution d'eau et d'assainissement. Il est recommandé que les principales institutions actives dans ce secteur (Banque Mondiale, OMS, PNUD) intensifient l'élaboration de directives concernant des critères applicables aux études techniques dans le secteur, en accordant, le cas échéant, l'importance voulue aux particularités régionales.

### Rôle des organismes de soutien extérieurs

- . Accroître les ressources destinées aux campagnes de sensibilisation du public et à l'éducation en matière d'hygiène.
- . Encourager la décentralisation et/ou la privatisation des institutions responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ou de certaines fonctions de ces institutions, et promouvoir la collaboration à des programmes intégrés avec des organismes de développement rural.
- . Faire participer les communautés bénéficiaires à la définition, la planification, la conception, l'exécution, l'exploitation et l'entretien des projets.
- . Mettre sur pied des stratégies harmonisées qui seront adoptées par tous les organismes actifs dans des régions ou des pays donnés.
- . Fournir un appui à la formation du personnel et à la gestion des institutions (ainsi qu'à l'éducation en matière de participation communautaire et à la sensibilisation en matière d'hygiène) moyennant la coopération technique. Il conviendrait d'encourager la CTPD.
- . Elargir les programmes de recherche et de développement et encourager la fabrication locale d'équipements. Insister sur la formulation de critères normalisés applicables aux études techniques concernant des technologies appropriées d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

## DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

1. Le développement des institutions (DI) et le développement des ressources humaines (DRH) sont étroitement liés. Les activités de DRH, telles que les ateliers, la planification des effectifs et le développement des instruments de formation, doivent être liées aux objectifs institutionnels. La formation ne s'avérera efficace que si le personnel formé bénéficie d'incitations, dispose d'outils et d'équipements et entrevoit une possibilité de faire carrière.

2. Le développement des institutions s'insère dans un cadre à long terme - peut-être 10 à 15 ans. Or, cette caractéristique ne convient guère au cycle conventionnel de réalisation des projets d'organismes tels que la Banque Mondiale, étant donné qu'on n'obtient aucun résultat palpable et visible à court terme. Les organismes bilatéraux, qui demeurent dans les pays pendant des périodes prolongées, pourraient avoir la possibilité d'entreprendre des programmes de développement des institutions afin de préparer de meilleurs projets en vue de l'aide de la Banque Mondiale.

3. Les gouvernements pourraient cependant faire preuve de réticence à l'égard des programmes de DI, qui supposent généralement un abandon du contrôle central, et même parfois le licenciement de personnel. Par ailleurs, les réalisations de DI peuvent faire long feu si des changements politiques interviennent ou si les pays sont obligés d'opérer des coupes sombres au niveau du personnel ou des installations en raison de difficultés économiques. Les programmes les plus réussis mettent en place, au sein des institutions, un système autonome et auto-entretenu, susceptible de fonctionner en l'absence de contrôle central. Plus le niveau auquel les opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement peuvent fonctionner indépendamment est bas, plus les chances de succès sont grandes.

4. Les agents sur le terrain se sont révélés efficaces au Togo, où ils ont établi un lien opérationnel entre l'organisme gouvernemental et les comités villageois d'approvisionnement en eau. Ces agents encouragent la participation villageoise à tous les stades du projet, y compris les améliorations sanitaires.

5. La formation d'agents au niveau communautaire et d'un personnel d'entretien est indispensable à la viabilité des projets achevés et, par conséquent, à leur reproductibilité. Les programmes de formation devraient être conçus de manière

à permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle. En outre, les stagiaires ne devraient pas être contraints de se déplacer loin de chez eux, et les programmes de formation devraient être adaptés à l'environnement culturel local.

6. La collaboration effective avec les organisations communautaires est fréquemment entravée par le comportement du personnel de l'autorité centrale. Les ingénieurs des institutions situées dans les zones urbaines ne reçoivent pas une formation adéquate qui les arme face aux importants aspects non techniques de la formation des communautés en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et des nécessités de DI.

7. L'expérience tend à prouver qu'il est préférable de renforcer les institutions existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. Un renforcement institutionnel progressif peut supposer que les projets doivent être définis en fonction de capacités institutionnelles changeantes.

8. Les ONG peuvent parfois opérer plus aisément le changement institutionnel au niveau de la base. Les organismes bilatéraux devraient chercher des moyens de soutenir les activités des ONG en matière de DI et de DRH à l'échelon communautaire. Un recueil d'études de cas réussis de DI et de DRH devrait comprendre des programmes menés avec l'appui des ONG.

9. Les donateurs doivent contrôler les réformes institutionnelles destinées à aller de pair avec des projets techniques, et devraient être prêts à exercer des pressions si les réformes appropriées ne se vérifient pas. Dans ce contexte, il est important que les projets de DI soient conçus de manière à fonctionner dans le cadre des contraintes politiques identifiées.

10. Il existe un nombre considérable d'instruments destinés à appuyer le DI et le DRH, y compris des publications du projet WASH et de l'OMS.

## CONCEPT No 2 : RECOUVREMENT DES COUTS

### Problème

*Le recouvrement des coûts n'a généralement pas lieu.*

### Mesures à prendre

#### 1. Objectifs en matière de recouvrement

Le coût des services de distribution d'eau potable et d'assainissement doit être pris en charge ou au moins partagé par les bénéficiaires afin d'assurer une exploitation, un entretien et un développement correct des installations mises en place. Le recouvrement des coûts est une condition essentielle de la viabilité financière et, en dernière analyse, de l'autonomie des organismes responsables du secteur. Le recouvrement intégral des coûts suppose la récupération des dépenses d'investissement ainsi que des frais d'exploitation et d'entretien. Pour parvenir au recouvrement des coûts, même partiel, les gouvernements des pays en développement doivent avoir la volonté politique d'exiger des usagers qu'ils paient les services de distribution d'eau et d'assainissement. Pour inciter les gens à payer, on aura recours, si nécessaire, à des campagnes de sensibilisation qui feront apparaître clairement les avantages procurés par les services fournis. Dans leur dialogue avec les pays bénéficiaires, les organismes de soutien extérieurs doivent souligner la nécessité d'un recouvrement des coûts dans des proportions aussi élevées que possible. Il conviendrait que la conception des projets et la coopération technique reposent sur le principe du recouvrement des coûts.

#### 2. Politique urbaine

En milieu urbain, les pays en développement devraient mettre sur pied, avec l'aide des organismes de soutien extérieurs si nécessaire, une stratégie de recouvrement des coûts fondée sur les critères suivants : faire bénéficier d'eau potable et de moyens d'assainissement toutes les couches de la population; assurer l'autonomie financière progressive de l'organisme chargé de la distribution d'eau et de l'assainissement; et décourager le gaspillage d'eau. Le recouvrement intégral des coûts (exploitation et entretien, amortissement des équipements et service de la dette) est un objectif à long terme à réaliser de préférence moyennant des

tarifs à effet de subvention croisée. Aucun groupe de population ne devrait être privilégié par des subventions extérieures (pour un raccordement particulier ou une borne-fontaine, par exemple), alors que d'autres groupes dans la zone couverte par le projet n'ont pas accès à un approvisionnement en eau fiable. A court terme, il faudrait au moins recouvrer les frais d'exploitation et d'entretien, y compris le remplacement du matériel. Dans tous les cas, il conviendrait que l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient d'un prix abordable pour les usagers appartenant à toutes les tranches de revenus. Les recettes des organismes de distribution d'eau et d'assainissement devraient rester dans le secteur.

### 3. *Politique rurale*

En milieu rural, les revenus sont généralement faibles. Chaque fois que cela sera possible, les bénéficiaires devraient participer aux frais de construction, d'exploitation et d'entretien des nouveaux services, par une combinaison de paiements en espèces, de travail et de fourniture de matériaux locaux, dans le cadre de la participation communautaire. Avant l'élaboration des projets, il conviendrait que les gouvernements et les organismes donateurs discutent avec les communautés des conséquences de ces projets en termes de frais d'exploitation et d'entretien et d'apport de main-d'oeuvre, pour que la technologie puisse être choisie en fonction des ressources disponibles. Dans certains cas, notamment en Afrique, il peut s'avérer nécessaire de prévoir une période de transition pendant laquelle les frais d'exploitation et d'entretien seront cofinancés par les organismes de soutien extérieurs. Néanmoins, il faudrait avoir pour objectif que les bénéficiaires assument progressivement la responsabilité de l'intégralité des frais d'exploitation et d'entretien. L'obtention de contributions financières destinées au remplacement du matériel est un objectif à plus long terme.

### Rôle des organismes de soutien extérieurs

- . Souligner, dans tout dialogue avec les gouvernements des pays bénéficiaires, l'importance cruciale du recouvrement des coûts pour que les programmes soient viables et reproductibles.
- . Encourager l'institution de tarifs fortement progressifs ayant un effet de subvention croisée.
- . Appuyer des campagnes de sensibilisation du public soulignant les avantages que procurent les services de distribution d'eau et d'assainissement, et inciter ainsi les usagers à payer.
- . Promouvoir et appuyer la conception de projets urbains fondés sur le recouvrement intégral des dépenses occasionnées par des technologies abordables. Soutenir les organismes du secteur dans l'application de stratégies destinées à instaurer l'autosuffisance et l'autonomie financière.
- . Avoir recours d'emblée à la participation communautaire en milieu rural afin d'obtenir que les communautés s'engagent à fournir des fonds, de la main-d'oeuvre et des matériaux pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'installations correctement conçues.
- . Si nécessaire, étendre l'appui à la phase d'exploitation et d'entretien des projets, en conservant toujours l'objectif à long terme de faire prendre en charge les dépenses renouvelables par la communauté.

## RECOUVREMENT DES COÛTS

1. Un large consensus s'est établi sur le fait qu'un recouvrement des coûts inadéquat demeure un obstacle de taille entravant la réalisation de progrès plus rapides. Le recouvrement intégral des coûts, même s'il reste l'objectif final, peut prendre plus ou moins de temps selon les pays et selon les régions au sein même de ces pays.
2. Les pays doivent non seulement établir des structures tarifaires appropriées, mais également maintenir les coûts de construction et d'entretien à des niveaux bas afin de rendre les contributions communautaires abordables. Par ailleurs, les systèmes mis en place doivent être fiables car, dans l'hypothèse où ils ne le seraient pas, les usagers refuseraient très rapidement de payer. L'adoption de normes adéquates permet de réduire les coûts en évitant la conception de projets de trop grande envergure.
3. Le choix technologique a un impact important sur le potentiel de recouvrement des coûts. Comme l'exemple du Lesotho l'a montré, les contributions demandées aux usagers augmentent en flèche lorsque l'on installe des pompes à moteur. En l'occurrence, le système est plus onéreux à l'entretien et moins fiable.
4. Avant de fixer des redevances tarifaires, toutes les autres solutions susceptibles de permettre des économies doivent être étudiées. Compressions de personnel, réparation des fuites et amélioration des procédés de collecte de l'eau sont autant de moyens qui peuvent s'avérer efficaces pour accroître le revenu net. Le montant des redevances initiales peut être basé sur les prix antérieurs payés aux vendeurs d'eau, ou encore sur les économies qui résulteront d'un approvisionnement en eau plus commode.
5. Le passage rapide d'un état déficitaire à une situation bénéficiaire au Water and Sewerage Department de Lusaka nécessita une volonté politique affirmée de pallier les lacunes antérieures. L'assistance ininterrompue à long terme d'un consultant sera également requise, bien qu'une éventuelle privatisation de la gestion puisse accélérer les choses.
6. La corrélation existant entre la volonté de payer une redevance et la fiabilité du système est valable tant pour l'assainissement que pour l'approvisionnement en eau. Les populations accepteront de payer pour des latrines communautaires propres, mais cesseront très rapidement de verser leur contribution si elles ne sont pas entretenues.

7. Lors de l'évaluation des progrès réalisés dans les projets, les organismes de soutien extérieurs accordent généralement la priorité aux objectifs physiques ou au volume des dépenses. Une plus grande attention aux aspects qualitatifs et au développement du processus encouragerait à accroître les dotations à la participation communautaire et à l'éducation en matière d'hygiène.

## CONCEPT No 3 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE

### Problème

*Il existe des déséquilibres, d'une part, entre l'approvisionnement en eau potable et la fourniture de moyens d'assainissement et, d'autre part, entre les dotations du secteur dans les zones urbaines centrales et celles des zones urbaines périphériques et du milieu rural.*

### Mesures à prendre

#### 1. *Promotion et éducation*

Le grave manque d'intérêt à l'égard des services d'assainissement par comparaison avec les services de distribution d'eau indique que l'on mesure mal l'importance de l'assainissement. Cette situation résulte elle-même d'une éducation insuffisante en matière d'hygiène. En outre, l'assainissement reste en retard du fait que les projets d'assainissement sont moins prestigieux que les projets d'approvisionnement en eau et que l'adoption de normes de conception traditionnelle pour l'assainissement entraîne des investissements et des frais d'exploitation prohibitifs. A bien des égards, le développement du secteur rural a été moins rapide que celui du secteur urbain pour des raisons semblables. Pour remédier à ces déséquilibres, il faut recourir à une technologie appropriée et faire une large place aux campagnes de sensibilisation du public quant à la complémentarité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, nécessaire à l'amélioration de la santé, ce qui est l'un des aspects fondamentaux de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

#### 2. *Planification des projets*

On obtient le maximum d'effets bénéfiques lorsque l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation en matière d'hygiène font partie de programmes intégrés, de préférence sous la responsabilité d'un seul agent d'exécution. Les organismes chargés de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ont besoin de renforcer leurs ressources, avec l'aide d'organismes de soutien extérieurs, en donnant à leur personnel gestionnaire et technique les

moyens de promouvoir, concevoir et mettre en oeuvre les composantes d'assainissement des projets. La mise au point de technologies d'assainissement appropriées et socialement acceptables a beaucoup progressé ces dernières années et il faut maintenant s'efforcer sur tous les fronts d'intégrer des composantes d'assainissement satisfaisantes aux futurs programmes d'approvisionnement en eau destinés aux zones urbaines et rurales.

#### Rôle des organismes de soutien extérieurs

- . Veiller à ce que les programmes du secteur bénéficiant de l'appui de donateurs comportent des campagnes d'éducation en matière d'hygiène soulignant la complémentarité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.
- . Attirer l'attention des planificateurs et des projeteurs sur les sources d'information concernant les technologies d'assainissement peu coûteuses et socialement acceptables.
- . Elever le niveau de coopération et d'aide au financement accordées aux projets intégrés et au développement des capacités des organismes nationaux responsables de la distribution d'eau, afin de leur permettre de prendre en charge les activités d'élimination des déchets liquides et solides.
- . Souligner à nouveau l'idée maîtresse de la Décennie selon laquelle il convient d'accorder la priorité aux populations urbaines et *rurales mal desservies*, et encourager les pays bénéficiaires à équilibrer les investissements en conséquence.

## DEVELOPPEMENT EQUILIBRE

1. Le concept de développement équilibré figurant parmi les concepts mondiaux pour le secteur doit être défini de façon plus large. S'il est vrai que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation en matière d'hygiène constituent la pierre angulaire des programmes de développement recommandés, l'introduction de composantes supplémentaires peut se révéler souhaitable dans diverses circonstances. Parmi les composantes susceptibles de faire partie d'un programme intégré, on compte :

- . le drainage des eaux de surface;
- . la production alimentaire;
- . l'élimination, le recyclage et la réutilisation des déchets solides;
- . la protection des ressources hydriques et la gestion des exigences en la matière;
- . le développement communautaire.

2. Les problèmes posés par la faiblesse des institutions et la dilution des responsabilités peuvent être aggravés par l'adoption d'un programme intégré comportant un trop grand nombre de composantes. Il est donc nécessaire de parvenir à un compromis entre le caractère exhaustif et la simplicité d'un projet. La séquence d'application d'un programme peut varier selon les environnements. Les équipes de la Banque Mondiale préconisent le développement communautaire comme point de départ dans les zones rurales, suivi par l'approvisionnement en eau. L'assainissement et l'éducation en matière d'hygiène sont ensuite mis en oeuvre dès que le recouvrement des coûts du système d'approvisionnement fournit des fonds. Dans les zones urbaines, où les populations ont généralement accès à l'une ou l'autre forme d'approvisionnement en eau, même si celui-ci est moins que satisfaisant, l'assainissement est considéré comme la composante la plus importante, au même titre que le développement communautaire.

3. La faiblesse du Ministère national de la Santé dans nombre de pays en développement peut entraver l'application des programmes intégrés par le biais des institutions de haut niveau. Par contre, la force des systèmes de soins de santé primaires dans les districts offre des possibilités intéressantes en vue d'une collaboration intersectorielle dans la pratique. Des expériences récentes dans certains pays ont mis à l'ordre du jour le renforcement des systèmes sanitaires au niveau du district, considéré comme un moyen de

concentrer les ressources sur les priorités locales. C'est pourquoi le potentiel du district en tant que point de départ de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement mérite d'être sérieusement pris en considération.

4. Pour étayer les arguments en faveur d'un développement équilibré, il est indispensable de recourir à des exemples démontrant la plus grande rentabilité des investissements des programmes intégrés de type approprié. Il serait également utile de chercher des exemples d'échecs dus à des déséquilibres entre les dotations du secteur à l'approvisionnement en eau, d'une part, et à l'assainissement et/ou l'éducation en matière d'hygiène, d'autre part.

## CONCEPT No 4 : EXPLOITATION, ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT

### Problème

*L'exploitation, l'entretien et la remise en état ne font pas l'objet d'une attention suffisante et ce problème est aggravé par le recours à des technologies inappropriées, souvent trop sophistiquées (de surcroît, trop coûteuses et d'application peu facile).*

### Mesures à prendre

#### 1. *Optimiser l'utilisation des ressources*

La défaillance prématurée ou les mauvais résultats des installations de distribution d'eau et d'assainissement ralentissent la réalisation des objectifs de la Décennie et représentent un gaspillage d'investissements. Dans un climat économique mondial défavorable aux investissements sociaux du secteur, il est de la plus haute importance que les pays en développement et les organismes de soutien extérieurs puissent se prévaloir de programmes couronnés de succès ayant des effets bénéfiques à long terme. Il est vital d'accorder plus d'attention aux besoins en matière d'exploitation et d'entretien et, pour ce faire, il faut commencer par choisir des technologies et des systèmes de gestion cadrant avec les ressources disponibles. La remise en état des systèmes existants doit être considérée comme une étape précédant nécessairement les investissements importants. En effet, on peut ainsi souvent éviter la mise en place de nouvelles installations ou la retarder.

#### 2. *Politiques et crédits budgétaires*

Avec l'encouragement et l'appui des organismes de soutien extérieurs, les organismes du secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement doivent revoir les politiques et les ressources en personnel pour pouvoir répondre aux besoins en matière d'exploitation et d'entretien des systèmes existants et futurs. L'assignation de la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien à des communautés correctement équipées et formées sera en général un changement de politique souhaitable, mais il faudra le soutenir au moyen d'une structure interne adéquate, décentralisée autant que nécessaire.

Il faut évaluer les besoins et les frais d'exploitation et d'entretien lors de la planification et de la conception des projets, en prévoyant les crédits budgétaires nécessaires lors de l'établissement du prix de revient. Les organismes de soutien extérieurs seront peut-être disposés dans certains cas à étendre leur appui à la phase d'exploitation et d'entretien, notamment en matière de formation et de développement des institutions, mais les programmes doivent être conçus dans l'optique à long terme de l'autosuffisance.

La planification des programmes et l'évaluation des projets par les organismes de soutien extérieurs devraient comporter une comparaison entre toute nouvelle proposition de projet et l'option de la remise en état totale ou partielle.

### Rôle des organismes de soutien extérieurs

- . Veiller à ce que les propositions de projets ou de programmes tiennent compte des besoins en matière d'exploitation et d'entretien et à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient disponibles.
- . Comparer les investissements proposés dans de nouveaux projets et les possibilités de remise en état de systèmes existants qui ont cessé d'être utilisés ou ne sont pas assez efficaces.
- . Aider les organismes du secteur dans les pays en développement à instaurer des politiques et des structures institutionnelles permettant d'exploiter et d'entretenir correctement les équipements existants et les nouvelles installations envisagées.
- . Poursuivre l'appui à un programme, si nécessaire, au-delà de l'achèvement des travaux, pour aider les organismes et les communautés à disposer des moyens leur permettant de réaliser l'exploitation et l'entretien.

## EXPLOITATION, ENTRETIEN ET REMISE EN ETAT

1. La communauté de soutien extérieure considère l'entretien comme l'élément prioritaire du développement du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Un entretien inadéquat engendre, en effet, un gaspillage d'investissements et suppose le remplacement ou la remise en état à un prix élevé des équipements défectueux.
2. Il convient d'évaluer les charges d'entretien lors de la formulation du projet afin de pouvoir inclure l'entretien futur dans les conditions d'allocation du prêt. En milieu urbain, les donateurs peuvent dans certains cas se voir obligés de prévoir une assistance à long terme en matière d'entretien afin de protéger les biens d'investissement. En milieu rural, moyennant une bonne organisation et la disponibilité des équipements nécessaires, la gestion communautaire de l'entretien rend ce poste abordable. Le soutien initial des donateurs est bénéfique dans la mesure où, un approvisionnement fiable et régulier étant assuré, les nouveaux usagers prendront rapidement conscience des avantages et réagiront tout aussi rapidement si le système est défectueux ou doit être réparé.
3. Si l'entretien régulier des installations permet de réaliser des économies, l'accumulation de systèmes mal entretenus constitue un héritage coûteux. En règle générale, il est plus économique de remettre les installations existantes en état plutôt que de les remplacer, notamment si le volume de travail justifie l'achat d'équipements onéreux en vue d'opérations telles que l'enrobage en béton des canalisations. Il convient de trouver le juste milieu entre la remise en état destinée à offrir aux usagers un service plus efficace et la prestation de nouveaux services à l'intention des personnes non desservies.
4. Dans les pays en développement, l'entretien n'est généralement pas un poste prioritaire et il y a peu de politiques efficaces à cet égard. Les réussites en la matière s'expliquent presque invariablement par l'intervention du secteur privé en milieu urbain ou par la gestion communautaire en milieu rural. Il n'existe cependant pas de règle générale. Chaque système doit être conçu en collaboration avec une communauté engagée. Dans la plupart des cas, la participation directe des femmes à l'entretien au niveau villageois constitue un gage de succès.
5. Les donateurs ont la possibilité de faire de l'entretien une condition à l'allocation d'un prêt et de prévoir des évaluations rétroactives des projets achevés. Néanmoins, tous

les donateurs ne souhaitent pas faire de cette procédure une pratique courante car elle pourrait inciter les gouvernements à leur déléguer la responsabilité de résoudre les problèmes de maintenance.

6. Le choix technologique a un impact majeur sur les besoins d'entretien, mais les donateurs qui accordent leur préférence à des projets d'entretien aisé peuvent se heurter au manque de compréhension des problèmes de maintenance de la part des ingénieurs-conseils. La fabrication locale des pièces détachées accroît les chances de voir l'entretien s'effectuer régulièrement et au moment opportun.

**CONCEPT No 5 : PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE****Problème**

*La participation communautaire et les efforts d'éducation en matière d'hygiène sont insuffisants.*

**Mesures à prendre****1. Participation communautaire**

La Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement a largement démontré que la participation des communautés bénéficiaires à tous les stades des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement est une condition sine qua non du succès. Trop de projets s'avèrent non viables quand les organismes centraux prennent toutes les décisions et assument toutes les responsabilités de gestion, puis se montrent incapables de respecter les engagements à long terme. Un sentiment de propriété, engendré par une pleine participation de la communauté à la planification, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien est la meilleure garantie du maintien en bon état des équipements mis en place.

Il est particulièrement important de faire participer les femmes à tous les stades d'un projet. Etant les principales utilisatrices et bénéficiaires des services de distribution d'eau et d'assainissement améliorés, les femmes se sont toujours révélées les plus empressées à veiller à ce que ces services soient bien entretenus.

**2. Education en matière d'hygiène**

Pour motiver les communautés à participer aux activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement, le meilleur moyen consiste à mener des programmes d'éducation en matière d'hygiène et des campagnes de sensibilisation du public qui mettent en lumière les effets bénéfiques de telles améliorations. En outre, l'éducation en matière d'hygiène est bien sûr importante en elle-même car c'est un moyen de maximiser les effets bénéfiques sur la santé de l'amélioration des équipements de distribution d'eau et d'assainissement.

### 3. *Éléments non matériels et formation*

La participation communautaire aux activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne peut être pleinement efficace que si elle est appuyée par des mesures destinées à donner aux membres de la communauté les moyens de s'acquitter des tâches et des responsabilités que l'on exige d'elle. Les programmes ou les éléments non matériels doivent inclure la formation des agents communautaires, afin de leur donner la capacité de se charger de l'entretien et de la gestion des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement, et, au sens large, la mise en place des structures d'appui nécessaires (fourniture de pièces détachées, fourniture d'électricité ou de carburant, conseils techniques). Les organismes de soutien extérieurs se sont engagés (concept No 1) à accroître les ressources destinées à l'éducation en matière d'hygiène et aux campagnes de sensibilisation du public ainsi qu'à fournir une coopération technique pour la formation à tous les niveaux.

### Rôle des organismes de soutien extérieurs

- . Dans l'appui aux programmes, veiller à ce que l'équilibre entre les éléments "non matériels" et "matériels" soit correct et à ce que la formation d'agents communautaires soit comprise.
- . Recourir à des programmes d'éducation en matière d'hygiène pour motiver les membres de la communauté à participer à toutes les phases d'un projet, en accordant une importance spéciale au rôle des femmes. Exposer les effets bénéfiques des investissements dans la distribution d'eau et l'assainissement dans les messages d'éducation sanitaire lancés par les organismes d'autres secteurs.
- . Fournir une coopération technique pour mettre en place, si possible, le système d'appui qui permettra à la gestion communautaire des équipements d'être efficace.

## PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE ET EDUCATION EN MATIERE D'HYGIENE

1. Le principe selon lequel la participation communautaire revêt une importance prépondérante est largement reconnu et les exemples de démarches couronnées de succès sont nombreux. Néanmoins, beaucoup de tentatives sont encore partielles, dans les meilleurs des cas, et ne donnent donc pas des résultats optimaux.

2. Les méthodologies destinées à augmenter la participation des femmes doivent être développées et plus largement appliquées. Le rôle charnière des femmes dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est souvent méconnu ou les approches de participation communautaire ne les touchent pas. Cependant, la réussite de projets tels que le projet kényan Kwale, dirigé par des femmes, démontre qu'il est possible d'obtenir leur participation et témoigne des effets bénéfiques qui peuvent en découler, comme la création de fonds d'entretien.

3. La participation communautaire est fréquemment considérée comme un moyen de transmettre les messages du sommet à la base. Il ne faut cependant pas négliger le flux d'informations en sens inverse. En effet, la clef de la réussite d'un projet réside dans son aptitude à répondre aux besoins et aux souhaits de la communauté. Dans plusieurs cas, une approche visant à résoudre les problèmes s'est révélée efficace.

4. L'éducation en matière d'hygiène est souvent négligée à la fois dans la politique nationale et dans la réalisation des projets. A cet égard, il convient d'élaborer des méthodologies et d'en étendre l'application. La mauvaise coopération entre les organismes du secteur met un frein à l'intégration de l'éducation en matière d'hygiène, renforçant par là l'idée selon laquelle les interventions en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont plus efficaces lorsqu'elles sont entreprises au niveau de la communauté ou du district.

5. La formation de base prodiguée aux techniciens professionnels ne leur donne ni les moyens, ni la motivation d'entamer des activités afférentes à l'éducation en matière d'hygiène ou à la participation communautaire. Ce type d'actions requiert des compétences spécialisées, mais également une profonde compréhension de l'environnement culturel. C'est pourquoi il convient d'encourager les initiatives destinées à utiliser au mieux les groupes locaux. Il peut s'agir d'ONG populaires ou de spécialistes qui partagent la même culture que les populations bénéficiaires (des femmes musulmanes, par exemple).

6. Les objectifs des projets doivent dépasser les buts purement techniques de mise en place de services. Ils doivent englober, par exemple, les niveaux d'utilisation ainsi que l'impact sanitaire et socio-économique. A l'heure actuelle, soit on fait l'impasse sur la nécessité d'une longue préparation, soit on la juge démotivante. Or, si l'on gardait à l'esprit les objectifs plus larges, le besoin d'activités de préparation apparaîtrait évident.

7. Les rares données dont on dispose semblent indiquer que la participation communautaire augmenterait le coût d'un projet de 3% à 17%. Cependant, selon les estimations, les bénéfices issus d'une fiabilité accrue sont supérieurs, notamment si l'on prend en compte les effets bénéfiques au sens large. A des fins de promotion, il est nécessaire de réunir plus d'informations relatives aux coûts/bénéfices. Il convient d'inclure dans les projets une ligne budgétaire consacrée aux activités de participation communautaire et d'éducation en matière d'hygiène.

## CONCEPT No 6 : COORDINATION ET COOPERATION

### Problème

*La coordination et la coopération laissent à désirer pour ce qui concerne les relations entre les organismes de soutien extérieurs, entre ces organismes et les organismes nationaux du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, entre les organismes du secteur, et enfin, entre le secteur de l'eau et de l'assainissement et les programmes de secteurs connexes.*

### Mesures à prendre

#### 1. *Coordination au niveau des pays*

C'est d'abord la responsabilité des pays en développement eux-mêmes de coordonner les activités du secteur. La Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement les y a aidés avec le concept de comités nationaux d'action, qui jouent avec succès un rôle de coordination dans plusieurs pays. Il faudrait aussi que le représentant résident du PNUD, en tant que point focal de la Décennie, épaulé les gouvernements moyennant des réunions régulières avec la communauté des donateurs représentés sur place pour discuter des problèmes du secteur. Le but devrait être d'avoir, en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, une stratégie unique pour chacun des sous-secteurs : urbain, d'une part, et rural, d'autre part, stratégie que reconnaîtrait chaque organisme opérant dans le secteur ainsi que la communauté de soutien extérieure. Il conviendrait que ces stratégies sous-sectorielles soient formulées de manière à se compléter.

#### 2. *Coordination intersectorielle*

Les améliorations en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement ayant des répercussions favorables dans d'autres secteurs - notamment dans le secteur de la santé, mais aussi dans celui de la production agricole et industrielle -, il est utile de coordonner les activités avec les programmes d'autres secteurs tels que le logement et le développement urbain et rural, car les composantes eau et assainissement peuvent être intégrées à leurs investissements, à côté d'autres objectifs de premier plan. Cette intégration devrait être synonyme d'une meilleure

utilisation des faibles ressources : en effet, sous réserve d'une bonne planification, elle accroîtra les effets bénéfiques dans tous les secteurs. Les organismes de soutien extérieurs, qui ont fréquemment des intérêts dans plusieurs secteurs, peuvent faciliter la coordination intersectorielle.

### 3. *Normalisation*

La prolifération de types d'équipements et de services différents, résultant souvent d'une aide conditionnelle, est l'un des symptômes du manque de coordination des activités entre les gouvernements et les donateurs. Les organismes de soutien extérieurs ont un rôle important à jouer en accordant une large place aux discussions entre eux et avec les gouvernements des pays en développement sur les dispositions à prendre pour normaliser les équipements et les services fournis ainsi que pour introduire des technologies appropriées. Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) dispose d'un projet de directives intitulé *Conditions minimales d'efficacité des appels d'offres à la concurrence internationale* (CAD 86-23), qui donne des conseils utiles.

### 4. *Echange d'informations*

L'Organisation Mondiale de la Santé met actuellement sur pied un *Système d'Information sur le Soutien extérieur aux Pays (SISEP)* qui recueillera auprès des donateurs et des gouvernements bénéficiaires des informations sur les projets en cours et prévus dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et diffusera les informations. Ce système reposera sur l'exactitude et la promptitude avec lesquelles seront fournis les renseignements. Les organismes de soutien extérieurs sont instamment priés de collaborer pleinement à la mise sur pied de ce système qui vise à rationaliser les contributions au secteur et, ainsi, à maximiser leurs effets bénéfiques.

### Rôle des organismes de soutien extérieurs

- . Promouvoir les efforts de coopération entre les organismes du secteur dans les pays en développement grâce à des réunions de coordination du PNUD et d'autres organismes d'aide.
- . Encourager l'intégration des projets et des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement avec ceux d'autres secteurs.
- . Coordonner avec d'autres organismes de soutien extérieurs des politiques de normalisation pour certains pays ou régions et éviter la prolifération inutile d'équipements de types différents résultant de l'aide conditionnelle; soutenir l'introduction de technologies appropriées à la situation spécifique du pays intéressé.
- . Fournir en temps voulu des informations exactes afin de permettre à l'OMS de contrôler les plans et les progrès des projets, et s'appuyer sur le projet de SISEP pour la planification dans le secteur.
- . Continuer à participer à des discussions mondiales et régionales entre groupes d'organismes de soutien extérieurs pour appliquer les stratégies pour le secteur, faire connaître les résultats à un public aussi large que possible et convaincre les exécutants de chaque organisation de reconnaître les nouveaux concepts et les nouvelles approches.

## COORDINATION ET COOPERATION

1. On a vu naître un sentiment de mécontentement général quant à l'efficacité du rôle des représentants résidents des Nations Unies en tant qu'organismes centraux de la DIEPA au niveau national. Le PNUD ne nie pas l'existence du problème et reconnaît la nécessité de rendre les représentants résidents plus actifs au niveau de la stimulation et du contrôle des activités coordonnées du secteur.
2. Si les réunions consultatives sur la Décennie ont réussi à réunir les donateurs et divers organismes du secteur des pays en développement, le suivi des stratégies et des projets prioritaires pour le secteur issus de ces consultations s'est révélé décevant. Les réunions organisées au niveau des pays devraient comporter des objectifs clairs en vue de recenser les obstacles et de déterminer des plans d'action ainsi que des calendriers pour surmonter ces contraintes.
3. Le SISEP fournit une importante base de données permettant aux organismes de soutien extérieurs de partager les informations et d'avoir une meilleure vision des activités à l'échelon national et mondial. La réussite de ce système dépendra d'un apport continu d'informations mises à jour par les organismes de soutien extérieurs, ce qui suppose que le volume de données introduites dans le système devra être maintenu à un niveau minimal, en rapport avec les usages qui lui seront assignés.
4. Les échanges d'informations techniques dans le secteur sont souvent irréguliers et mal coordonnés. Le système pourrait être amélioré si les nouveaux projets comportaient des plans et une ligne budgétaire pour la collecte, le stockage et la diffusion des informations, selon des procédures communes.

## ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. M. Acheson	Administrateur, Service de l'Approvisionnement public en Eau et Assainissement, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 46 Telex : 27821 OMS
M. I. Ahman	Economiste, Service de l'Approvisionnement public en Eau et Assainissement, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 48 Telex : 27821 OMS
M. I. Andersson	Chef de la Section Eau, Division chargée de l'infrastructure, Office suédois international pour l'Aide au Développement (SIDA), 61 Birger Jarlsgatan, S-10525 Stockholm, Suède	(08) 728 5100 Telex : 11450
M. B. Appleton	Editeur spécialiste des problèmes internationaux de l'eau, 9 Prospect Road, Prenton, Birkenhead, Merseyside, L42 8LE, Angleterre	(051) 608 7389 Telex : 628761
M. S. Arlosoroff	Administrateur de programme, Division Stratégie/Infrastructure, Banque Mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA	(202) 477 1234 Telex : 440098
M. R. Batti	Commission des Communautés européennes, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles, Belgique	235 5747 Telex : 21877 COMEU
M. L. Benanghar	Programmeur/analyste, Chargé de Recherches, INSERM, Faculté de Médecine, Université de Nancy, F-54500 Nancy, France	(033) 8356 5856 (ext.529)
M. M. Beyer	Conseiller spécialiste, Service de l'Eau et de l'Assainissement du Milieu, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Three United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA	(212) 415 8533 Telex : 23952

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. J. Carballo	Ingénieur sanitaire, AMRO/PAHO, Quito, Equateur	522 100 Telex : 22370
M. C. Carnemark	Directeur, Division Stratégie/ Infrastructure, Banque Mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA	(202) 477 1234 Telex : 440098
M. J. Chauvin	Administrateur de programme, Secteur de l'Approvisionnement en Eau et de l'Assainissement, Centre de Recherche et de Développement international, 250 rue Albert, PO Box 8500, Ottawa, Canada, K1G 3H9	(613) 236 6163 Telex : 053-3753
M. H. von Collenberg	Kreditanstalt für Wiederaufbau, Palmengartenstrasse 5-9, D-6000 Frankfurt/Main, République fédérale d'Allemagne	(069) 74 31-0 Telex : 411 352
M. L. Currat	Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire, Ministère fédéral des Affaires étrangères, CH-3003 Berne, Suisse	(031) 612 111 Telex : 33151 EDA CH
M. T. Dabbagh	Conseiller technique, Fonds arabe pour le Développement économique (Koweït) PO Box 2921, 13030 Safat, Koweït, Koweït	Telex : 22613 KFAED
Dr. K. Erbel	Chef de division, Développement des Ressources en Eau, Agence allemande pour la Coopération technique (GTZ), 1 Dag-Hammarskjöld- Weg, PO Box 5180, D-6236 Eschborn 1, République fédérale d'Allemagne	(06196) 79-0 Telex : 407 501-0 GTZ
M. H. Farrer	AYA, Av. Central Calle 5, Apartado Postal 5120, 1000 San José, Costa Rica	

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. C. Glennie	Directeur, Section Eau et Assainissement, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, PO Box 58, Dhaka 1000, Bangladesh	500 181-6 Telex : 842 471 CEF BJ
M. A. Goodman	Consultant, c/o Agence allemande pour la Coopération technique (GTZ), 1 Dag-Hammarskjöld-Weg, PO Box 5180, D-2636 Eschborn 1, République fédérale d'Allemagne	
M. B. Grover	Directeur, Secteur de l'Eau, Agence canadienne de Développement international (ACDI), 200 Promenade du Portage, Hull, Québec, K1A 0G4, Canada	(819) 994 1276 Telex : 053-4140
M. C. Hafner	Directeur de projet adjoint, USAID/WASH, Centre de Coordination & et d'Information, 1611 N Kent Street, Room 1002, Arlington, Virginie 22209, USA	(703) 243 8200 Telex : WUI 64552
M. A. Hartmann	Chef de Division, Développement du Secteur l'Eau et de l'Assainissement, Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire, Ministère fédéral des Affaires étrangères, CH-3003 Berne, Suisse	(031) 613 407 Telex : 33151 EDA CH
M. F. Hartvelt	Division des projets interrégionaux et mondiaux, Programme des Nations Unies pour le Développement, One United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA	(212) 906 5858 Telex : 236 286
M. E. Helland-Hansen	Administration norvégienne des Ressources en Eau et de l'Energie, PO Box 5091, Majorstua, N-0301 Oslo 3, Norvège	(472) 46 98 00 Telex : 79397 NVEO N

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. A. Henry	Caisse Centrale de la Coopération Economique, Cité du Retiro, 35-37 rue Boissy d'Anglas, F-75379 Paris Cedex 08, France	(1) 266 9366 Telex : 212 832 F
M. H. Ikonen	Conseiller, Ministère des Affaires étrangères, Agence finlandaise de Développement international (FINNIDA), Mannerheimintie 15C, SF-00260 Helsinki 28, Finlande	408 077 Telex : 124 836
M. M. Jackson	Ingénieur sanitaire, Service de l'Approvisionnement public en Eau et Assainissement, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 49 Telex : 27821 OMS
M. E.S. Jensen	Conseiller technique, Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Organisme danois pour le Développement international (DANIDA), Ministère des Affaires étrangères, Asiatisk Plads 2, DK-1448 Copenhagen, Danemark	(01) 92 00 00 Telex : 31292 ETR DK
M.J. Kalbermatten	Kalbermatten Associates, Water and Wastes Management Advisory Services, 1800 K St NW, Suite 1120, Washington, DC 20008, USA	(202) 337 8042 Telex : 904 184 TSEWSH
M. P. Kampe	Kreditanstalt für Wiederaufbau, Palmengartenstrasse 5-9, D-6000 Frankfurt/Main, République fédérale d'Allemagne	(069) 74 31-0 Telex : 411 352
M. W. Knipschild	Programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit, Karl-Marx Strasse 4-6, D-5300 Bonn, République fédérale d'Allemagne	(0228) 535-1

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. P. Koenig	Economiste, Service de l'Approvisionnement public en Eau et Assainissement, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 50 Telex : 27821 OMS
Dr. W. Kreisel	Directeur, Division de l'Hygiène du Milieu, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 83 Telex : 27821 OMS
M. K. Kresse	Directeur, Section chargée de l'approvisionnement en eau, Agence allemande pour la Coopération technique (GTZ), 1 Dag-Hammarskjöld-Weg, D-6236 Eschborn 1, République fédérale d'Allemagne	(06196) 79-0 Telex : 407 501-0 GTZ
Mme L. Laufenberg	Assistante technique, Service de l'Approvisionnement public en Eau et Assainissement, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 52 Telex : 27821 OMS
M. H. Le Masson	Fondé de pouvoir, Caisse Centrale de la Coopération Economique (CCCE), Cité du Retiro, 35-37 rue Boissy d'Anglas, F-75379 Paris Cedex 08, France	(1) 266 9366 Telex : 212 632 F
Dr. J. Martin	Responsable, Service des Systèmes de Santé de District, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 2562/2883 Telex : 27821 OMS
Dr. M. McGarry	Consultant, Cowater International, Suite 304, 411 Roosevelt Ave, Ottawa, Ontario, Canada, K2A 3X9	Fax : (613) 728 1362
Mme S. Melchior	PROWESS, Programme des Nations Unies pour le Développement, One United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA	(212) 906 5848 Telex : 236 286

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. A. Mengesha	Directeur adjoint, Infrastructure et Industrie II, Banque africaine de Développement, BP 1387, Abidjan, Côte d'Ivoire	32 07 11 Telex : 3717
M. M. Nakayama	Département chargé de la Gestion de l'Environnement, Eau & Litosphère, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, PO Box 30552, Nairobi, Kenya	33 3930 Telex : 22068 UNEP KE
M. F. Padernal	Directeur, Bureau de Gestion des Projets d'Approvisionnement en Eau dans les Zones rurales, Ministère des Transports et des Travaux Publics, Manille, Philippines	
Mme J. Pease	Centre d'Information sur la Santé, Direction S&T/H pour la Santé, Agence américaine pour le Développement international (USAID), Washington, DC 20533, USA	(703) 235 9823 Telex : 44 00 01
M. J.M. Plaza Llorente	Instituto de Cooperacion Iberoamericana (ICI), Avenida Reyes Catolicos 4, 28003 Madrid, Espagne	
M. M. Potashnik	Division Stratégie/Infrastructure, Banque Mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA	(202) 477 1234 Telex : 44 00 98
M. T. Rothermel	Directeur principal, Division des Projets interrégionaux, PNUD, One United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA	(212) 908 5858 Telex : 238 286
M. A. Rotival	Coordinateur PNUD/OMS, Division de l'Hygiène du Milieu, Organisation Mondiale de la Santé, CH-1211 Genève 27, Suisse	(022) 91 35 78 Telex : 27821 OMS

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. A. Samuelsen	Conseiller spécial, Eau & Assainissement, Ministère norvégien de la Coopération au Développement (NORAD), 7 Victoria Terrasse, PO Box 8142, N-0033 Oslo 1, Norvège	(02) 31 40 55 Telex : 74256 NORAD
M. H. van Schaik	Département consultatif technique, Ministère des Affaires étrangères, PO Box 20061, La Haye, Pays-Bas	(070) 48 57 51 Telex : 31326
M.R. Schertenleib	AGUASAN, c/o EAWAG, Ueberlandstrasse 133, CH-8600 Duebendorf, Suisse	(01) 823 5018
Dr. A. Schild	Directeur général adjoint, HELVETAS, Association suisse pour la Coopération au Développement, St Moritzstrasse 15, CH-8042 Zurich, Suisse	(01) 363 5060 Telex : 58946
M. F. Staehelin	Directeur, Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire, Ministère fédéral des Affaires étrangères, CH-3003 Berne, Suisse	(031) 812 111 Telex : 33151 EDA CH
M. M. Strauss	AGUASAN, c/o EAWAG, Ueberlandstrasse 133, CH-8600 Duebendorf, Suisse	(01) 823 5018
Dr. D. Warner	Directeur adjoint, Centre de Coordination et d'Information, USAID/WASH, 1611 N Kent Street, Room 1002, Arlington, Virginie 22209, USA	(703) 243 8200 Telex : WUI 64552
M. K. Wehrle	AGUASAN, c/o SKAT, Varnbuehlstrasse 14, CH-9000 St Gallen, Suisse	(071) 23 20 70
M. H. Wihuri	Conseiller, Approvisionnement en Eau & Assainissement, Ministère des Affaires étrangères, Agence finlandaise de Développement international (FINNIDA), Mannerheimintie 15C, SF-00260 Helsinki 26, Finlande	(0) 406 077 Telex : 124 636
M. Yagi	Ministère de la Santé et des Affaires sociales, 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100, Japon	Telex : 222 2209

OBSERVATEURS

Nom	Organisation et adresse	No téléphone/ telex
M. J-P Mounier	Directeur général, CEFIGRE, BP 13, Sophia Antipolis, F-06560 Valbonne, France	93 65 49 00 Telex : 461 311 F
M. H. van Damme	Directeur, CIR, PO Box 93190, 2509 AD La Haye, Pays-Bas	(070) 814 911 Telex : 33296 IRC NL

**ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE DISPONIBLE  
AUPRES DE L'OMS**

Les documents figurant ci-après ont été présentés lors de la consultation et peuvent être obtenus auprès des organismes suivants :

**OMS**

1. Exposés présentés dans le cadre des sessions plénières
2. Rapports des groupes de travail
3. Compréhension générale de la coopération et de la participation dans le cadre du réseau du SISEP

**DDA**

4. *Au-delà de la Décennie*

**Banque Mondiale**

5. *Vers un développement équitable et soutenu : Proposition de stratégie*